

Commerce de Matériaux

BLOC-NOTES

COMMER-MAT

- 1 Repérer les risques
- 2 Evaluer
- 3 Mettre en œuvre des solutions



Notre région compte de nombreux commerces de matériaux de construction (plus de 600), qui emploient en moyenne 8 salariés par établissement.

Ce secteur affiche un grand nombre d'accidents dont certains sont particulièrement graves.

C'est pourquoi la Carsat L-R déploie un plan d'actions régional sur les 4 ans à venir pour améliorer les pratiques de prévention : information et conseil, aide au diagnostic et outils de repérage.

L'évaluation des risques reste un point à développer pour étendre une culture de prévention dans ce secteur.

La première étape de l'évaluation est le repérage des risques.

Comment remplir le bloc-notes

Répondre aux questions induites par les items de la colonne

Éléments à observer

Répondre par

O = Oui,

N = Non,

? = Ne sais pas,

SO = Sans objet,

NV = Non vu ou non vérifié

Une réponse **N** « non » ou **?** « ne sais pas » appelle une action (mesure de prévention à réaliser, recherche documentaire, appel à la Carsat ou référent prévention).

Donner une estimation de cotation rapide et globale du risque en cochant une case **faible, moyen** ou **élevé**.

L'ordre des fiches suit une logique d'intervention de repérage, depuis l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments, pour finir par l'analyse des documents administratifs.

Ce bloc-notes est disponible en téléchargement sur : www.carsat-lr.fr

Rubrique : Entreprises/Prévenir vos risques professionnels/Par secteur d'activité/Commerce de matériaux.



Socle minimum de prévention : les risques en priorité

Risque effondrement

Portail d'accès (manuel/automatique)



F 1

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Butée à l'ouverture.
Butée à la fermeture.

Portique sur toute la course.

Rail non déformé.
Guides solidement fixés.

Dernière vérification
< 6mois.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation

Parking clients/personnel

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Traçage au sol.

Signalisation verticale.
Signalisation horizontale.

Véhicules correctement
garés.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation / vibrations

Etat des sols du parc

Evaluation faite le :



Éléments à observer	Mesures à prévoir
Sol sans trou. Sol non dégradé.	
Sans dénivelé. Sans dévers.	
Sans marche.	

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation

Marquage fléchage

Evaluation faite le :



Éléments à observer	Mesures à prévoir
Traçage de la circulation.	
Signalisation verticale. Signalisation horizontale.	
Respect de la circulation.	

Risque

faible

moyen

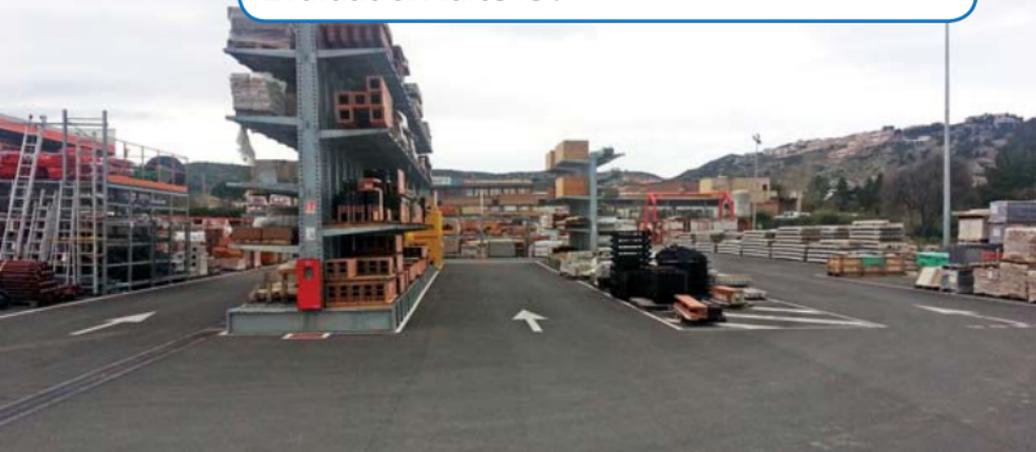
élevé



Risque circulation

Encombrement des allées

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Allées dégagées.

Aucune palette sur les allées.

Aucun détour imposé.

Risque

faible



moyen



élevé



F 6

Risque circulation / Chute de plain pied

Nettoyage / Gestion des déchets

Evaluation faite le :



Eléments à observer	Mesures à prévoir
Pas de déchets au sol.	
Sol nettoyé régulièrement.	
Balayeuse disponible.	

Risque

faible



moyen



élevé



Risque effondrement

Empilages instables palettes, matériaux



F7

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Aucun empilage
de palettes de rouleaux.

Aucune palette instable.
Aucune palette dégradée.

Palettes en hauteur filmées.

Support de poutrelles stable.

Risque

faible



moyen



élevé



Risque effondrement

Etats des racks extérieurs / Cantilevers

F 8

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Aucun élément rouillé.
Aucun élément déformé.

Clavettes sur toutes
les lisses des rayonnages.

Protection en pieds
des rayonnages.

Charges indiquées
et respectées.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation

Eclairage extérieur

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Zones de travail
et circulation éclairées.

Toutes les lampes
fonctionnent.

Eclairage réparti
et homogène.

Risque

faible



moyen



élevé



F 10

Risque circulation

Chute d'objets / Etat visuel des chariots

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Réglages siège opérants.
Sellerie en bon état.

Vitrages en bon état.
Vitrages propres.

Avertisseur de recul
fonctionne.

Dernière vérif. < 6 mois.
Macaron de contrôle.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation

Chute d'objets / Etat visuel grue, chargeuse
autres engins

Evaluation faite le :



Eléments à observer

Mesures à prévoir

Sellerie en bon état.
Réglages siège opérants.

Vitrages en bon état.
Vitrages propres.

Avertisseur de recul
fonctionne.

Dernière vérif. < 6 mois.
Macaron de contrôle.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque chute d'objets

Manutention spécifique : treillis / tuyaux / regards

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Utilisation pince spécifique ou palonnier.

Respect abaque chariot.
Respect usage sangles.

Connaissance marquage sangles.

Rebut pour sangles à usage unique.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque chute

Cuve à gas-oil

Evaluation faite le :



Eléments à observer	Mesures à prévoir
Pas d'utilisation d'échelle.	
Zone propre et non glissante.	
Bac de rétention.	
Cuve à double paroi.	

Risque

faible



moyen



élevé





Risque chute / chute d'objets

Camion sanglage chargement préparation

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Bon état des sangles.
Chargement équilibré.

Chargement
correctement sanglé.

Utilisation de perches
pour équerres.

Moyens d'accès
au plateau sécurisé.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation

Aire de chargement / Aire de préparation

Evaluation faite le :



Eléments à observer	Mesures à prévoir
Traçage au sol adapté.	
Signalisation horizontale.	
Aucun véhicule hors des zones réservées.	

Risque

faible



moyen



élevé





Risque manutention / circulation

Chargement client

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Pas de manutention manuelle >25 kg.

Charge au plus proche.

Déplacement fourche basse.

Charge centrée sur fourche.

Risque

faible



moyen



élevé

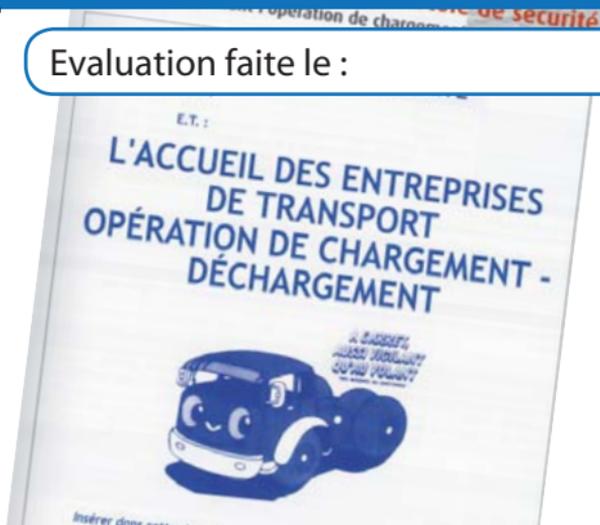




Risque co-activité

Protocole sécurité opération de chargement

Evaluation faite le :



Éléments à observer	Mesures à prévoir
Existant.	
Appliqué.	
Pour fournisseurs occasionnels.	
Pour fournisseurs permanents (1 x par an).	

Risque

faible



moyen



élevé

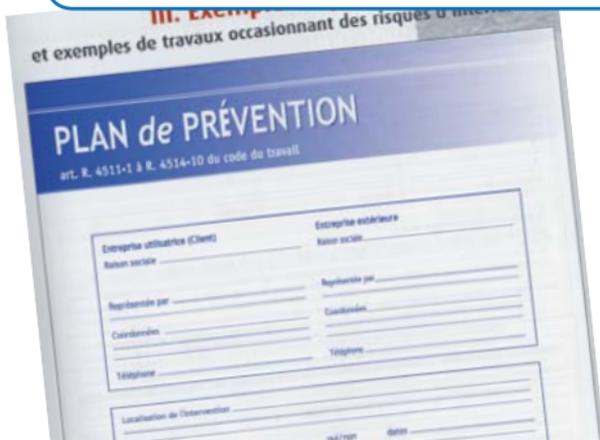




Risque co-activité

Entreprises extérieures (plan de prévention)

Evaluation faite le :



Éléments à observer	Mesures à prévoir
Consultable dans l'entreprise.	
Appliqué par les entreprises extérieures.	

Risque

faible



moyen



élevé





Risque lié aux poussières de bois (CMR)

Scie à panneau

Evaluation faite le :



Eléments à observer	Mesures à prévoir
Aspiration avec rejet à l'extérieur.	
Vérification réglementaire <1 an.	
Absence visuelle de poussière.	
Protecteurs individuels propres et disponibles.	

Risque

faible



moyen



élevé

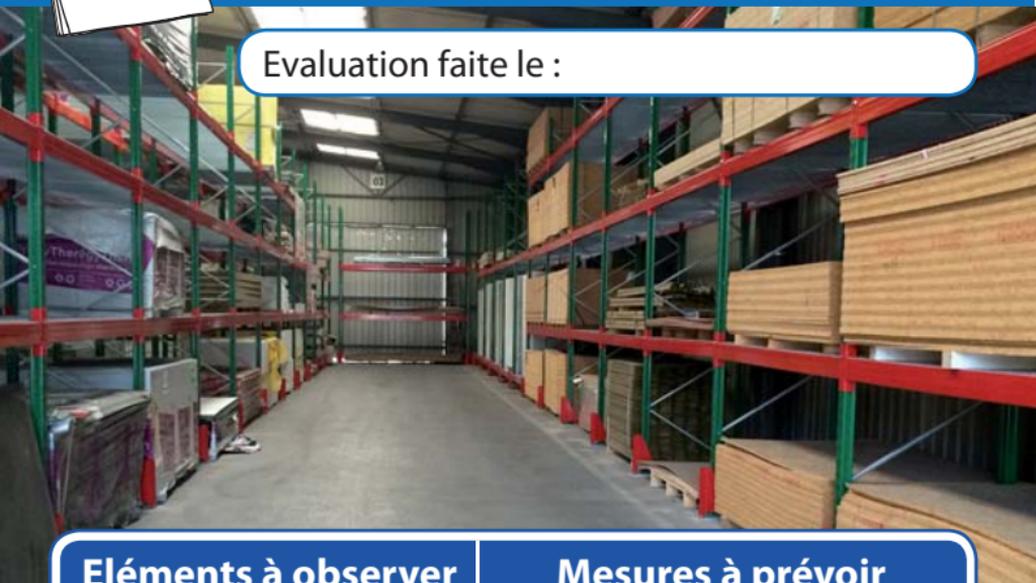




Risque circulation et TMS

Etats des sols intérieurs et seuils

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Bon état général.

Sans trou.
Sans dégradation.

Pas de seuils > 1 cm.

Sols propres
et sans poussière.

Risque

faible



moyen



élevé



F 21

Risque incendie

Extincteurs et RIA (Robinetts Incendie Armés)

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Accessibles.

Fixations solides.

Contrôle périodique.

Adaptés aux feux
selon classe A, B, C.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque de chute

Moyens d'accès hauteur
(mezzanine / plate-forme)



Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Pas d'échelle
Escalier sécurisé.

Hauteur de marche
entre 18 et 20 cm.

Giron entre 23 et 25 cm
Largeur escalier >70 cm.

Rampe robuste
Hauteur rampe > 1m.

Risque

faible



moyen



élevé



Risque de chute

Protection périphérique (mezzanine)



F 23

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Zone de chargement
avec barrière écluse.

Garde-corps robustes
Solidement fixés.

Hauteur garde-corps entre
1 m et 1,10 m.
Continuité protection.

Lisse / Sous lisse
Plinthe de 10 à 15 cm.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation et chute

Eclairage intérieur

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Toutes zones éclairées.
Eclairage homogène.

Toutes les lampes
fonctionnent.

Eclairage de sécurité
fonctionne.

Luminaires protégés
contre les chocs.

Risque

faible



moyen



élevé



F 25

Risque effondrement

Racks intérieurs

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Aucun élément rouillé.
Aucun déformé.

Sabots de protection.
Clavettes en place.

Plancher / caillebotis
sur zones de passage.

Plancher / caillebotis
pour rupture palettes.

Risque

faible



moyen



élevé



F 26

Risque chimique

Produits chimiques

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Mesures à prévoir

Bacs de rétention adaptés.

Etiquette de danger visible.

Séparation des produits incompatibles.

Fiches de données de sécurité à jour.

Risque

faible



moyen



élevé



F 27

Vérifications périodiques

Evaluation faite le :

4. OBSERVATIONS RELEVÉES LORS DE LA VÉRIFICATION

Obs N°	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS LE MAINTIEN EN SERVICE DE L'APPAREIL	Suite donnée
NS1	Remplacer le bras de fourche déformée.	
AUTRES OBSERVATIONS		
NS2	Remédier à la fuite d'huile constatée sur le vérin de levage.	
NS3	Remédier au non fonctionnement du feu de recul.	
NS4	Remplacer le clignotant arrière droit cassé.	
NS5	Remplacer le feu avant gauche détérioré.	
NS6	Procéder à la réparation du siège détérioré ou le remplacer.	

Éléments à observer

Rapport levage < 6 mois.
Rapport électricité < 1 an.

Contrôle portail < 6 mois.
Extincteurs < 1 an.

Levées de réserve effectuées, tracées.

Registre sécurité à jour.
Rapports disponibles.

Mesures à prévoir

Risque

faible



moyen



élevé



Evaluation faite le :

Les fiches de risques



1. Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement



2. Risques de chute de hauteur



3. Risques liés aux machines



10. Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets



11. Risques et nuisances liés au bruit



19

Éléments à observer

Mesures à prévoir

D.U disponible.
D.U à jour < 1an.

Représentatif du dépôt.
Contient plan d'action.

Evaluation pour caristes.
Evaluation pour chauffeurs.

Evaluation administratifs,
commerciaux.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque manutention

Evaluation manutention manuelle

Evaluation faite le :

Grille d'identification de la charge physique
Situation de travail (activité / tâche / opération...)
(À nommer et à décrire succinctement)

INDICATEURS	ITEMS	Non	Oui
Pour cette situation de travail, avez-vous déjà observé...			
Santé au travail	... un accident du travail avec arrêt ?		
	... des plaintes, des douleurs, une pathologie de l'appareil locomoteur ?		
	... une restriction d'aptitude et/ou une inaptitude ?		
	... une alerte du CHSCT ?		
Gestion du personnel	... de l'absentéisme récurrent ?		
	... un recours fréquent à l'intérim ?		
	... un turn-over significatif ?		

Éléments à observer

Mesures à prévoir

Repérage poste à risque effectué.

Méthode d'analyse type MACPT utilisée :
Méthode d'analyse de la charge physique au travail.

Connaissance réglementation / normes.

Risque

faible



moyen



élevé





Risque incendie

Exercices incendie

Evaluation faite le :



Éléments à observer	Mesures à prévoir
Exercices incendie 2x/an.	
Point de rassemblement connu.	
Consignes incendie affichées.	
Signalétique extincteurs.	

Risque

faible



moyen



élevé



Echange sécurité

Evaluation faite le :



Je peux utiliser la méthode de l'arbre des causes...

J'organise les informations afin de reconstituer la logique de l'accident ou de l'incident et trouver des causes auxquelles je n'avais pas pensé.



Éléments à observer	Mesures à prévoir
Régulier par thèmes. Régulier suite accident du travail.	
Suite presque accident.	
Analyse de tous les accidents du travail.	

Risque

faible

moyen

élevé



Risque manutention

PRAP (Prévention Risques Activité Physique)

Evaluation faite le :



Éléments à observer

Tout le personnel formé à la PRAP (différente de gestes et postures).

Maintien des acquis et compétences < 2 ans.

Mesures à prévoir

Risque

faible



moyen



élevé





Risque circulation

Conduite et manœuvres en sécurité

Evaluation faite le :

FORMATION INITIALE
Sur le lieu de travail :

Signature de la fiche d'accueil « Parc » le :

Par le Responsable d'Accueil, Nom et Signature :

Si utilisation des engins sur d'autres sites ou mutations :

Agence / Site	Date de formation / Signature du responsable d'accueil

APTITUDE MEDICALE
Vérifiée par le médecin du travail :

Engins concernés	Nom du médecin / Date / Signature
Chariots : <input type="checkbox"/>	
Engins de TP : <input type="checkbox"/>	
Grues : <input type="checkbox"/>	
Chariots : <input type="checkbox"/>	
Engins de TP : <input type="checkbox"/>	
Grues : <input type="checkbox"/>	
Chariots : <input type="checkbox"/>	
Engins de TP : <input type="checkbox"/>	
Grues : <input type="checkbox"/>	
Chariots : <input type="checkbox"/>	
Engins de TP : <input type="checkbox"/>	
Grues : <input type="checkbox"/>	
Chariots : <input type="checkbox"/>	
Engins de TP : <input type="checkbox"/>	
Grues : <input type="checkbox"/>	
Chariots : <input type="checkbox"/>	
Engins de TP : <input type="checkbox"/>	
Grues : <input type="checkbox"/>	
Chariots : <input type="checkbox"/>	

AUTORISATION DE CONDUITE

Delivrée suite à l'évaluation réalisée conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998 (J.O. du 4 décembre 1998)

LE CONDUCTEUR

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Signature de l'employeur (Cachet de l'employeur)

Signature du conducteur

Éléments à observer

Caces 3 et 5 pour tous.
FIMO pour conducteurs.

FCO < 5 ans.
Caces R390 pour grues.

Autorisation de conduite
signée, à jour.

Aptitudes médicales à jour.

Mesures à prévoir

Risque

faible



moyen



élevé





Formation SST

Evaluation faite le :



Eléments à observer	Mesures à prévoir
Présence continue d'au moins un salarié formé.	
Maintien des acquis et compétences < 2ans.	

Risque

faible



moyen



élevé



Evaluation faite le :

2 Assurer la traçabilité des expositions

L'employeur doit consigner dans une **fiche** pour chaque salarié exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité (article L. 4121-3-1 du Code du travail) :

- Les **conditions de pénibilité** auxquelles le travailleur est exposé.
- La **période** au cours de laquelle cette exposition est survenue.
- Les **mesures de prévention mises en œuvre** pour faire disparaître ou réduire ces facteurs durant cette période.

La fiche est communiquée au **service de santé au travail**. Elle complète le **dossier médical** du salarié. Une **copie est remise au travailleur** à son départ de l'établissement.

Les modalités d'établissement de cette fiche sont définies par les décrets n° 2012-134 et 136 du 30 janvier 2012.

3 Permettre un départ à la retraite anticipée à 60 ans

Les salariés exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité peuvent prétendre à un départ à la retraite anticipée à 60 ans **sous réserve** (article L. 351-1-4-1 du CSS) :

- De justifier d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à **10%**.
- D'avoir été exposé, pendant 17 ans au moins, à un ou plusieurs des facteurs de risques de pénibilité précités.
- D'établir que l'incapacité permanente est directement liée à l'exposition à ces facteurs de risques professionnels.

Une **commission pluridisciplinaire** est chargée de valider les modes de preuve apportés par l'assuré et d'apprécier l'effectivité du lien entre l'incapacité permanente et l'exposition aux facteurs de risques.

Pour en savoir plus

www.carsat.fr
www.travailleur-mieux.gouv.fr
www.inrs.fr

Pour vous accompagner

Contacts Carsat :

Adresse : 29 cotons Gambetta
 CS49001
 34068 Montpellier Cedex 2
 Téléphone : 04 67 12 95 30



www.carsat-oc.fr

Prévenir la pénibilité au travail

Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail du Languedoc-Roussillon
 Département prévention/anticipation des risques professionnels

La réforme sur les retraites (loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010, portant sur la réforme des retraites) introduit plusieurs dispositions dans le Code du travail et le Code de la Sécurité sociale concernant la pénibilité au travail.



Ces dispositions ont pour objectifs :

- de **prévenir la pénibilité** au travers notamment d'un accord ou d'un plan d'actions à mettre en œuvre dans les entreprises.
- d'**assurer une meilleure traçabilité** de l'exposition professionnelle à certains facteurs de pénibilité, **accès à la retraite anticipée à 60 ans**

Éléments à observer

Mesures à prévoir

Fiche pénibilité effectuée.

Décret appliqué.

Risque

faible



moyen



élevé



Pour vous accompagner dans votre démarche,

Contactez nous

Nous sommes à votre écoute

Notre adresse

29 cours Gambetta - CS 49001 - 34068 Montpellier Cedex 2

PRÉVENTION - Groupe n°3

Téléphone : 04 67 12 95 97 - Courriel : sylvie.barnabe@carsat-lr.fr

FORMATION

Téléphone : 04 67 12 95 57 - Courriel : prevform@carsat-lr.fr

DOCUMENTATION

Téléphone : 04 67 12 95 55 - Courriel : prevdoc@carsat-lr.fr

Rejoignez-nous sur

viadeo Carsat L-R Risques Professionnels



NET-ENTREPRISES.FR
La solution globale pour vos déclarations sociales



web

Encore plus d'actualités sur
www.carsat-lr.fr
(rubrique Entreprises)

Département des risques professionnels
de la Carsat Languedoc-Roussillon